

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CORRESPONDANCE.

Etats de l'Illinois. — Aspect de la contrée. — Colonisation dans l'Illinois. — Avantages qu'elle offre pour le présent et pour l'avenir. — Zèle et dévouement des Canadiens résidents pour la religion. — Edification de temples en son honneur. — Conseils au jeune Canadien émigrant. — Conclusion.

M. l'Éditeur,

Dans la pensée qu'il sera aussi agréable qu'utile, à bon nombre de vos lecteurs, d'avoir des idées correctes sur les Illinois et les nombreux émigrés Canadiens qui se sont dirigés vers cet Etat depuis quelques années, je vous prie de vouloir bien insérer quelques-unes des observations que j'ai faites, pendant la mission que je viens de donner à ceux de nos compatriotes, qui se sont arrêtés à Chicago et à Bourbonnais.

Vouloir faire passer dans l'âme de ses amis les émotions qu'on éprouve, en s'enfonçant dans les immenses plaines des Illinois, est une chose impossible. C'est une chose qu'il faut voir pour le comprendre.

A mesure que vous vous avancez à travers ces déserts sans bornes, où l'œil, à l'exception des cours de rivières, plonge et plonge sans cesse, pour ne rencontrer que des campagnes d'une richesse sans égale, à côté de la plus désolante solitude, vous sentez en vous-même, quelque chose d'ineffable.

Est-ce de la joie, est-ce de la tristesse que vous éprouvez ? vous n'en savez rien... mais il se passe quelque chose d'étrange en votre âme, qui vous pèse.

Vous regardez le ciel, et une hymne de reconnaissance monte de votre cœur... Des larmes de joie coulent de vos yeux... Vous bénissez Dieu de ce que la terre que vous parcourez semble n'avoir pas été atteinte du coup de foudre qui frappa le monde après le premier péché d'Adam... "La terre que tu foules sous tes pieds est maudite, elle ne produira que des ronces et des épines"... Tout ici n'est que verdure, richesse et magnificence... Et, cependant, si vous abaissez votre regard sur cette terre si riche et si belle, un sentiment indicible de tristesse vous saisit, et vous dites à cette terre : "Pourquoi donc es-tu si déserte ?... Pourquoi n'y a-t-il ici que le bruit et le fracas sauvages, pour célébrer la miséricorde de mon Dieu ?"

Et puis, tout en vous avançant à travers ces prairies si riches, qui, comme un océan sans rivage, se déroulent sans cesse devant nous, semblent soupçonner la présence de l'homme, pour se couvrir des plus belles moissons, vous pensez à vos amis du Canada... Vous rappelez surtout à votre esprit ceux dont les familles végètent dans la misère, et dont les sueurs coulent si souvent stériles, sur un sol ingrat et désolé... Ah ! si un tel... étaient ici, combien leur sort serait bientôt changé ! Quel avenir de prospérité ils laisseraient à leurs heureux enfants !

Ici, on va probablement me dire : "Mais, est-ce que vous avez envie de dépeupler le Canada ? votre intention est-elle d'inviter vos compatriotes d'émigrer en masse vers les Illinois ?"

Non ; mille fois non, telle n'est pas ma pensée.

Mais, ma pensée, la voici tout entière : — et je ne le crois pas devoir ni la cacher, ni en rougir.

Un nombre immense, (bien plus grand qu'on ne le pense généralement) de nos compatriotes

émigrent tous les ans, vers les Etats-Unis. C'est un fait que personne ne déplore plus que moi.

S'il m'était possible d'arrêter cette émigration et de garder au pays tant de cœurs, de bras et d'intelligences que nous perdons, tous les ans, au profit de nos voisins, il n'y a pas de sacrifice qui me coûtât pour réussir.

Mais il est impossible d'arrêter cette émigration, tant que nos gouvernements ne s'occupent pas plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent de cette question vitale.

J'avais eu, avec tous les vrais amis du pays, l'espérance que la voix de nos pauvres compatriotes des townships de l'Est serait écoutée et qu'on viendrait à leur secours... Mais cette espérance s'est évanouie, comme un beau songe... Et tout porte à croire que nos infortunés compatriotes qui ont eu le courage de pénétrer dans les forêts de l'Est, vont être encore abandonnés à leurs ressources, ou plutôt à leur faiblesse. Dans la presque impossibilité de communiquer avec les marchés de Québec et de Montréal, fuite de chemins, et abandonnés à la tyrannie des grands propriétaires, un grand nombre, la rage au cœur, vont être obligés d'abandonner les champs qu'ils avaient commencés à défricher, pour aller chercher, sur une terre étrangère, la protection qu'on leur refuse dans leur propre patrie. Si on n'y porte un remède aussi prompt qu'énergique, l'émigration, au lieu de diminuer, va donc, par l'inconcusable apathie du gouvernement, aller toujours en augmentant.

El bien, puisque nous ne pouvons arrêter l'émigration, il ne nous reste plus qu'à la diriger de manière à ce qu'elle soit le moins funeste possible à nos compatriotes.

Détournons les Canadiens de toutes nos forces d'aller vers les villes des Etats Unis. Trop souvent, les villes américaines sont le tombeau de tout ce qui doit être cher à un Canadien : "Sa religion, sa langue, sa nationalité."

Les parents restent généralement attachés à leur foi, dans les villes Américaines ; mais rien n'est plus désolant que de voir avec quelle facilité la jeunesse et respire la contagion de l'hérésie, de l'impie ou de l'indifférence...

Ce n'est pas rare de voir des enfants Canadiens, âgés de 12 à 15 ans, n'être pas capables de vous répondre en Français — et ne savoir pas un seul mot de leur catéchisme.

Il n'y a pas un pays au monde, il est vrai, où il y ait plus qu'aux Etats-Unis, *Espace, paix et liberté*. Mais je l'ai vu de mes propres yeux, et je le dis à mon Canada, la tristesse au cœur : ces trois choses essentielles à la vie des familles, comme à celle des peuples, nos Canadiens des Etats Unis (dans les villes) sont loin d'en avoir la meilleure part. La plus grande partie y végètent dans la plus profonde misère... le plus grand nombre restent à l'état peu enviable de mains-d'œuvre et ne peuvent s'élever au dessus de la position de pauvres journaliers.

Mais il n'en est pas ainsi de ceux de nos émigrés qui se dirigent vers les Illinois et surtout vers Bourbonnais, pour y prendre des terres et s'y livrer à l'agriculture.

Vos lecteurs auraient de la peine à me croire si je vous disais ce que j'ai trouvé de bonheur et de prospérité parmi les Canadiens de Bourbonnais... C'est à peine si on en croit ses propres yeux.

Les Canadiens, à Bourbonnais, ont eu le bon esprit de laisser les vieilles routines de culture, qui paralysent tout en Canada, et ils se sont mis tout de suite de niveau avec les meilleurs cultivateurs américains. C'est entre leurs

mains que vous trouverez les instruments aratoires les plus perfectionnés des Etats-Unis. — Charrues de première qualité ; machines à semer ; autres machines à couper le grain, au moyen desquelles deux hommes coupent vingt arpents de bled dans une journée ; moulins à battre sur le champ, pour exempter le trouble de transporter les gerbes à la grange, etc., etc., rien ne leur manque.

C'est dans leurs magnifiques prairies ou à leur charrie que vous verrez les plus belles races d'animaux des Illinois.

Déjà plus de mille familles, depuis cinq à six ans, se sont dirigées vers ces lieux fortunés, et j'apprends que tous les jours, de nouvelles familles, attirées par leurs dévanciers, montent pour y recueillir leur part de richesses que la Divine Providence donne, avec tant de facilité et de profusion, à ceux qui s'y établissent.

Que peut être un jeune homme en Canada, qui n'a devant lui que £50 à £60 ? Il lui est impossible, généralement parlant, de se faire un avenir, avec une si petite somme. Il lui faudra se faire journalier, ou prendre un triste métier. Une vie de misère et d'esclavage devient donc son partage et celui de sa famille, s'il a le courage de se marier.

Mais que ce jeune homme se rende à Bourbonnais, avec ses £50 à £60 ; et, s'il a tant soit peu de talents et de cœur, s'il est sobre et religieux, il se trouve tout de suite bien établi, au bout d'un an ou deux il sera aussi à son aise que nos plus riches cultivateurs du Canada.

Je suppose qu'il se rende à Bourbonnais vers le commencement de septembre. Il prend une terre de 100 arpents, qu'il ne paie que 125 piastres avec un an de crédit...

Comme sa terre est toute faite, qu'il n'a pas un seul arbre à abattre, ni une seule pierre à ôter, puisque sa terre, d'un bout à l'autre, n'est qu'une magnifique prairie, il en labouré et en sème ce qu'il veut dès le premier automne, et, au bout de dix mois, la récolte donnera à peu près ce qu'il faudra pour payer sa terre... Sa belle terre ne lui aura donc coûté que la peine de la labourer et de la semer.

On me demandera peut-être comment on peut se chauffer, se bâtir et faire les clôtures, dans un pays où le bois paraît si rare.

La Divine Providence a tout prévu pour l'avantage et la prospérité de l'heureux peuple que cette terre appelle à habiter les Illinois. Ce vaste pays est traversé par plusieurs belles rivières, dont les rives sont brisées, à une distance d'un à deux milles.

Le chêne, l'ébène, le noyer, croissent sur le bord de ces cours d'eau, avec une puissance de végétation bien plus grande qu'en Canada.

Et puis, chaque cultivateur qui le désire, plante ou sème autour de ses champs, ou sur un coin de sa terre, le magnolia acacia qui, dans le court espace de 6 à 7 ans, sera assez gros pour servir à tous les usages.

Par ce moyen, le bois est moins cher aux Illinois, qu'il ne l'est dans la plupart de nos grandes paroisses du Canada, sur le bord du fleuve.

D'ailleurs, on vient de découvrir, au centre des Illinois, de vastes mines de charbon de terre, qui suffiront non seulement au besoin des habitants de cet Etat, mais qui deviendront une source intarissable de richesse pour l'exportation.

On est en ce moment à l'œuvre pour construire un chemin de fer de Chicago à St. Louis, qui passe juste au centre des établissements Canadiens de Bourbonnais. L'a. ce

moyen, les terres déjà si riches de nos chers compatriotes, vont doubler de valeur... De plus, avec ce chemin de fer, les Canadiens de Bourbonnais ne seront éloignés de Montréal que de quatre à cinq jours de marche !

La Divine Providence a envoyé à Bourbonnais un Prêtre plein de science, de zèle et de piété. Il est au milieu de nos chers compatriotes, comme un Père au milieu de ses enfants... On ne se fait pas d'idée du bien qu'il a fait parmi eux. Déjà il a élevé une magnifique Eglise, au centre de Bourbonnais, et voilà qu'un superbe couvent pour les petites filles, non loin d'une belle et grande école pour les petits garçons, vont montrer à tous ce que les Canadiens peuvent faire, aux Etats-Unis, comme au Canada, lorsqu'ils sont bien dirigés.

M. Courjault (c'est le nom de l'estimable et zélé curé de Bourbonnais) parle déjà de bâtir une seconde Eglise, à dix milles de distance de la première. Cette nouvelle Eglise sera construite en marbre qu'on trouve partout à quatre ou six pieds sous terre : elle sera assise sur un site enchanteur, dominant le cours d'une belle rivière, dont les bords se couvrent, avec une incroyable rapidité, de Canadiens venant de toutes les paroisses du Bas-Canada.

Si les courtes bornes d'une lettre ne me mettaient pas dans l'impossibilité de le faire, j'aurais aimé à vous parler de la population Canadienne de Chicago ; de la générosité et du dévouement qu'elle montre à seconder le zèle de son digne Pasteur, M. Lebel, dans la construction d'une église qu'ils bâtissent au milieu d'un des plus beaux quartiers de cette ville intéressante.

Mais je ne veux pas terminer, sans payer ma dette de reconnaissance au Vénérable Evêque de Chicago, Monseigneur Vandeveld. Sa charité pour nos compatriotes des Illinois ne connaît pas de bornes. Il s'oublie lui-même pour les aider : les secours qu'il prodigue de tous côtés le tiennent constamment dans un état voisin de la pauvreté. Son palais Episcopal est bien certainement la plus pauvre maison de Chicago. Mais il se console de l'état de gêne où il se trouve par l'amour et le respect dont les Protestants comme les Catholiques l'entourent.

Je crois que le St. Evêque de Chicago ne construit pas moins de 25 Eglises en ce moment, dans son vaste Diocèse. Et l'on conçoit qu'il doit être constamment à bout de tout, pour faire face à tant de dépenses.

Mais, M. l'Éditeur, pour ne pas abuser de votre obligeance, je vais terminer, en me résumant.

Je dirai donc en terminant cette lettre, au jeune Canadien qui veut absolument émigrer : "Mon Ami, un des plus grands malheurs, suivant moi, qui puisse arriver à un homme, est d'être forcé de quitter le pays qu'il a vu naître."

"Jeune Canadien, reste donc dans ta Patrie... Conserve lui ton cœur pour l'aimer : donne-lui ton intelligence pour l'embellir et la faire avancer... garde-lui ton bras pour la défendre."

"Jeune et bien cher compatriote, reste dans ta belle Patrie... Il n'y a rien de beau, de riche, de grand, de sublime dans le monde comme les eaux et les deux rives du St. Laurent."

"C'est sur les eaux profondes et majestueuses du St. Laurent, que dans un avenir prochain, l'Europe et l'Amérique se donneront la main et l'éternel baiser de paix... c'est sur ses rives qu'ils échangeront et verseront leurs incalculables trésors."

"Reste dans ta belle Patrie, mon enfant,

ne lui tourne pas le dos, ne lui arrache pas ton cœur, je t'en conjure... féconde-la de tes sœurs, sanctifie-la par le parfum de tes vertus. Reste avec nous, prie Dieu de jeter un regard de miséricorde sur le Canada, de le bénir, de le sauver. Prie Dieu qui tient dans ses mains les cœurs de tous les hommes, afin que ceux qu'il a choisis pour conduire les destinées du Canada, ne perdent plus leur temps à de ridicules et puériles contestations. Demande à Dieu qu'il donne aux chefs de la nation l'intelligence des grandes choses... Qu'il leur fasse comprendre la nécessité d'élargir les bases trop rétrécies sur lesquelles la population est assise en ce moment. Qu'il leur inspire la volonté de ne rien épargner pour percer, à droite et à gauche, les immenses forêts qui étouffent la population, afin que bientôt ces forêts, tombées sous la hache de nos vigoureux colons, puissent se changer en champs fertiles et se couvrir d'un peuple nombreux et prospère."

"Mais, mon enfant, si tu n'as pas de place sur les bords du grand fleuve ; et, si par l'incurie des chefs du peuple, tu ne peux pénétrer dans la forêt sans courir le risque de périr de faim, ou de t'enfoncer dans le limon des marais, ou de te noyer dans les rivières (1) ou d'être écrasé sous les pieds d'un tyran, ce n'est pas ma main qui le poussera vers ces forêts... Ce n'est pas moi qui t'inviterai à aller t'épuiser, et faire couler tes sueurs pour engraisser les quelques étrangers, auxquels on a eu l'inconcevable persévérance, l'incroyable folie, de donner une des plus belles parties du Canada."

"Jeune Ami, plutôt que de te voir végéter misérablement ici, sans avenir ; plutôt que de te voir t'enfoncer dans la forêt pour y vider à aller t'épuiser, et faire couler de quelques insolents étrangers, je te dirai : pars, mon enfant... La terre est grande... Dieu te veut ailleurs ; sou mets-toi à sa volonté sainte... Mais, avant de franchir la frontière, renferme et grave bien dans ton cœur, pour ne jamais les perdre, l'amour de la religion, de ta belle langue, de ta malheureuse patrie."

"Sur ta route, ne t'arrête que le moins possible dans les villes... mais, va tout de suite trouver tes frères à Bourbonnais... Oui, va aider les Canadiens, qui t'ont devancé, à planter la croix au milieu de ces immenses plaines ; va les aider à assurer au Catholisme ces contrées, qui, par leur position et leurs richesses, sont appelées, plus qu'on ne le pense, à peser, un jour, dans la balance des peuples. Va dans les Illinois ; tu ne seras pas là tout-à-fait sur une terre étrangère. Ce sont tes ancêtres qui, les premiers, ont révélé au monde les incalculables trésors que Dieu avait préparés à l'homme dans ces pays lointains. Ce sont tes ancêtres qui, les premiers ont rongé de leur sang cette terre des Illinois, pour l'arracher aux indomptables sauvages... A chaque pas que tu feras dans les Illinois, tu trouveras les traces ineffaçables de la persévérance, de l'héroïsme, de la piété de tes ancêtres... Les noms de Bourbonnais, de Joliette, de Dubuque, de St. Louis, de St. Charles &c., que tu rencontreras à chaque pas, te diront, mieux que mes paroles, que tu ne vas aux Illinois que pour recueillir l'héritage de tes ancêtres."

Encore une fois, je le répète... (Je veux être compris) ; Je ne conseille à personne d'émigrer."

(1) Voyez et lisez tout en son entier "Le Canadien Émigrant" par deux Missionnaires des "Townships de l'Est." Mais lisez surtout les pages 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 31, 32, 43, 44.

ERREREUR.

ERREREUR JUDICIAIRE.

AFFAIRE DE LA FILLE SALMON.

(Suite.)

Telle fut la situation de la fille Salmon à la nouvelle de l'arrêt confirmatif. Ah ! mon Dieu, s'écrie-t-elle, vous savez que je suis innocente !

Indignée d'un pareil jugement, elle ne peut croire qu'il soit sérieux, et, lorsqu'il ne lui est plus permis d'en douter, elle appelle à grands cris la justice divine ; elle provoque les vengeances célestes sur ses persécuteurs ; elle les cite au tribunal du souverain juge ; tantôt le visage prosterné sur la terre, qu'elle arrose de ses larmes, tantôt agenouillée et les mains vers le ciel, comme la source de toute justice, elle lui demande un acte de sa toute-puissance pour sauver l'innocence.

Ces plaintes et ces cris, entrecouverts de sanglots et de gémissements, avaient attiré auprès d'elle plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvèrent trois ecclésiastiques charitables, venus dans ce lieu pour visiter les prisonniers.

Ceux-ci ne reconnaissent pas dans les accents de la fille Salmon le langage ordinaire des coupables. L'habitude de voir des pri-

sonniers et d'assister les condamnés leur avait donné de l'expérience en pareille matière ; ils s'approchèrent d'elle, l'interrogent, et acquiescent l'intime conviction de son innocence.

Elle croit trouver une ressource salutaire dans la persuasion de ces ecclésiastiques ; elle embrasse avec transports cette leur d'espérance ; mais elle est bientôt replongée dans le désespoir, en apprenant qu'ils n'ont à lui offrir qu'une impuissante compassion, que des larmes stériles, sans pouvoir suspendre un instant l'exécution de l'arrêt.

Dans le peu de temps qui leur reste, ils lui prodigèrent les secours de la plus ardente charité ; ils soutinrent son âme fugitive par des considérations consolantes, par des conseils salutaires ; et bientôt la victime est arrachée de leurs mains, pour être conduite à Caen, où elle devait subir son arrêt.

Elle y arrive le 26 mai. Déjà le jour de l'exécution est indiqué ; le lieu destiné au supplice reçoit les funestes apprêts ; la chambre de la question va s'ouvrir... Préparatifs illusoire ! Tout est arrêté par une déclaration de grossesse.

Obligés de fléchir sous l'empire de la loi, qui ordonnait en ce cas de surseoir, les premiers juges font reconduire la fille Salmon dans son cachot, et son exécution est remise au 29 juillet suivant.

Il n'est pas besoin sans doute de prévenir nos lecteurs que cette déclaration de grossesse ne doit pas faire soupçonner la sagesse de la fille Salmon ; on devine bien que ce n'é-

tait qu'une ressource extrême suggérée à cette infortunée.

Elle respire donc ! Elle voit la fin de cette même journée qui devait la réduire en cendres, et n'avoir pour elle d'autre lendemain que l'éternité !

Mais cette journée reviendra le 29 juillet. Quelle main bienfaisante en empêchera le retour ? Ah ! la Providence, qui vient déjà de suspendre le sacrifice, saura bien créer d'autres ressources pour l'anéantir.

C'est elle qui fait parvenir jusqu'au trône la nouvelle d'une pauvre servante condamnée, à cinquante lieues de là, aux tourments les plus affreux, pour un crime invraisemblable.

A peine le monarque l'a-t-il reçue, qu'il fait expédier de Versailles un ordre de surseoir à l'exécution. Cet ordre n'arrive à Rouen que le 26 juillet. Il fallait qu'il y fût revêtu des formalités d'usage, avant d'être transmis au bailliage de Caen ; et pour peu qu'il y eût de lenteur dans ces formalités, c'en était fait de la fille Salmon.

C'est ici qu'il faut saisir l'occasion de rendre hommage à la vertueuse et sublime impartialité du parlement de Rouen.

Cette cour s'empresse d'assurer son effet, en le revêtissant de l'enregistrement le jour même de l'arrivée ; le même jour encore l'arrêt d'enregistrement est expédié ; et dès le grand matin du lendemain 27, le tout est envoyé aux officiers du bailliage de Caen, où le paquet arrive le dimanche 28.

Mais il n'est en vert par le procureur du roi de Caen que le lendemain 29.

Il était temps... ; les ordres étaient donnés pour l'exécution, déjà soldats, huissiers, escorte, exécuteur, instrumens et apprêts du supplice, tout était en mouvement ; et la fille Salmon reprochait une seconde fois à la justice divine de l'avoir abandonnée.

C'est dans ce même instant qu'on annonce l'ordre du monarque.

Rassuré sur sa conservation, il ne restait plus à la fille Salmon qu'à éclairer la religion du roi, par une marche égale et judiciaire, sur l'injustice de la condamnation.

Mais les huissiers propres à cette discussion se trouvant renfermés dans les pièces d'un procès volumineux, inaccessible aux regards étrangers, il semblait que cette circonstance devait offrir un obstacle insurmontable. Heureusement il se trouvait alors au barreau de Rouen un homme qui eut le courage d'entreprendre cette tâche difficile ; il y consacra tous ses moments, et, secondé par des circonstances favorables, il fut bientôt en état de fournir des renseignements suffisants pour solliciter la révision du procès (1).

(1) Cet avocat se nommait Lecocq. Il donna d'abord dans cette affaire, non pas des preuves de talent, car ses mémoires sont horriblement écrits, mais des preuves d'un grand zèle ; et sous ce rapport il mériterait encore les plus grands éloges, s'il n'avait dégradé ensuite ce rôle honorable, en s'appropriant la plus grande partie des secours que la pitié publique avait accordés à cette infortunée, et qu'il avait sollicités lui-même en se présentant avec une bourse dans les lieux publics et dans les maisons particulières.

Un jurisconsulte éclairé (M. Turpin, avocat aux conseils), ayant détaillé dans une requête éloquentes les premiers aperçus de tous les vices de l'instruction, le roi ordonna l'appel du procès au g. effé de son conseil.

La simple inspection des pièces en apprit plus que tout ce qu'on avait pu croire ; et le 18 mai 1784, après l'examen le plus approfondi, M. les maîtres des requêtes furent d'avis, d'une voix unanime, qu'il y avait lieu à la révision.

Le 24 du même mois, arrêt du conseil, qui ordonne la révision devant le parlement de Rouen.

A peine cette cour eut-elle été de nouveau saisie de l'affaire, qu'elle ouvrit les yeux sur le tissu d'infidélités, de mensonges et de prévarications qui avaient échappé à ses premiers regards.

Le plan secret d'immoler une innocente pour des coupables se manifesta à M. le procureur-général.

A la vue d'une procédure aussi monstrueuse, il ne peut contenir son indignation ; et, dans un réquisitoire éloquent, du 19 mars 1785, en applaudissant à l'autorité bienfaisante du souverain, qui avait prévenu la condamnation d'une injustice, ce magistrat dénonça au parlement le procès de la fille Salmon comme "un ensemble de négligences, de contradictions et d'infidélités, qui nécessitent le ministère public d'entrer dans l'examen de la conduite des personnes qui avaient réuni dans ce procès les rôles de plaignants et de témoins, de dénonciateurs contradictoi-

grer; je regarde l'émigration comme un malheur pour le pays. Et je ne comprends pas par quel aveuglement nos Législateurs retardent tant à prendre l'unique moyen d'arrêter l'émigration, en facilitant l'établissement des Townships.

Mais lorsque ce sera une triste nécessité pour quelqu'un d'émigrer, pour une raison ou pour une autre, si j'ai un conseil à donner, c'est d'inviter le pauvre émigrant à se diriger tout de suite vers Bourbonnais. Pourvu qu'il ait £50 à £60, rendu là, qu'il ait du cœur et de bonnes mœurs, qu'il soit sobre et bon chrétien, son avenir et celui de sa famille sont assurés, et il aura de plus l'avantage, qu'il ne trouvera nulle part ailleurs, d'avoir des prêtres uniquement occupés de son salut; d'entendre parler sa langue; d'être à côté de ses compatriotes et d'avoir des Ecoles, où ses enfants ne seront pas forcés d'oublier qu'ils sont Catholiques et Canadiens-Français.

C. CHINIQUEY, Ptre. Longueuil, 13 Août 1851.

P. S. Je me permettrais de recommander aux voyageurs Canadiens aux Illinois, qui doivent passer par Chicago, les Hôtels tenus, l'un par M. E. N. Malheur, et l'autre par M. F. N. Martin.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 22 AOUT, 1851.

Première Page.—CORRESPONDANCE.—Etat de l'Illinois, etc.—Par M. Chiniquy. Feuilleton.—ERREUR JUDICIAIRE: Affaire de la fille Salmon—(Suite).

On lit dans le Journal de Québec d'hier: "Ce matin, vers 8 heures et demie, les Pères du Concile se sont rendus processionnellement du Palais archiépiscopal à l'église métropolitaine, pour y assister à une messe solennelle préalablement à la deuxième session du Concile.

C'est Mgr. Mullock, de Terre-Neuve, qui a adressé la parole à la foule des fidèles qui se composait cette fois de catholiques parlant la langue anglaise."

Ce matin sont arrivés de Québec NN. SS. les Révérendissimes B. D. McDonald, évêque de Charlotte-Town (Nouveau-Brunswick), accompagné du Rév. M. P. McIntyre, curé de Teguish, L. T. Mullock, évêque de Terre-Neuve, et le Révérend K. Walsh, administrateur de la paroisse de St. Jean de Terre-Neuve.

FAITS RELIGIEUX.

Une touchante cérémonie réunissait dimanche (13 juillet), dans la cathédrale de Marseille, un grand concours de fidèles. Mgr. de Mazenod, évêque du diocèse, sacrant évêque de Samarie un des prêtres de la Congrégation des Oblats de Marie, dont il est le fondateur. C'était Mgr. Allard, qui avait été appelé au Canada, où il était employé aux missions, afin de recevoir la consécration épiscopale. Mgr. Guibert, évêque de Viviers, et Mgr. Wicart, évêque de Fréjus, étaient les deux évêques assistants. Monseigneur de Digne était présent; le préfet du département et plusieurs autres autorités de la ville s'y trouvaient aussi à des places réservées. L'assistance était frappée de la touchante humilité du prélat élu. Il eût été difficile en

effet de ne pas se sentir saisi d'une impression vive à la vue de ce prêtre courbant la tête par obéissance sous le fardeau de l'épiscopat, destiné à aller évangéliser les Sauvages de l'extrémité de l'Afrique, ou nul prêtre catholique n'a encore porté la bonne nouvelle, voué déjà aux souffrances et aux privations de tout genre, et peut-être même un martyr, car Mgr. Allard est le premier évêque de la terre de Natal, au Cap de Bonne-Espérance; il aura un diocèse de plus de 300 lieues d'étendue, et pour diocésains des peuplades en révolte contre l'Angleterre et ennemies de toute figure européenne. Pour travailler dans ce champ qui n'est encore couvert que de ronces et d'épines, il ne peut emmener avec lui que deux ouvriers, ce sont deux prêtres de la même congrégation que lui.

En créant un vicariat dans la Cafrérie et en jetant les yeux pour cette mission sur les Oblats de Marie, le Souverain-Pontife leur a donné une nouvelle preuve de sa paternelle confiance. Il a demandé lui-même à Mgr. de Mazenod, leur supérieur-général, un sujet de sa congrégation pour gérer ce vicariat, et le choix est tombé sur le Père Allard, ecclésiastique distingué par sa science et ses vertus religieuses. Né dans le diocèse de Gap en 1806, il a été successivement professeur de philosophie au séminaire d'Embrun, missionnaire, professeur d'écriture sainte dans le séminaire de Marseille, directeur du noviciat de la société du Canada. C'est de cette contrée du Nouveau-Monde qu'il a été appelé pour être élevé à l'épiscopat. Il n'a fallu rien moins qu'un ordre exprès du Pape et de son supérieur pour triompher de son humilité et de la défiance de lui-même. Rien ne peut rendre l'effet de cette belle cérémonie. L'Evêque de Marseille a présidé à ce sacre avec cette foi, cette piété, cette dignité qu'il met dans toutes les fonctions de son sublime ministère, et avec une émotion qui, malgré ses efforts, se trahissait de temps en temps par le son de sa voix et par ses larmes; c'était un de ses enfants bien-aimés qu'il élevait à la plénitude du sacerdoce, son cœur versait sur lui les flots de son affection en même temps que ses mains répandaient sur sa tête l'huile de la force et de la grâce divine. Tous les fidèles s'identifiaient avec leur pasteur, partageaient ses sentiments et étaient heureux de son propre bonheur.

Des rapports divers ont été mis en circulation par la presse anglaise sur la fuite présumée de Son Em. le Cardinal Wise man qu'on allait jusqu'à dire nanti d'une somme fabuleuse dont il aurait précédemment accepté le dépôt. Ces suppositions étaient autant de fusées comme on peut le voir par une lettre que le Cardinal, de retour en Angleterre, écrit de Londres à M. le Supérieur du Bon-Sauveur à Caen, à la date du 18 juillet et que reproduisent les journaux de cette dernière ville. On sait que la raison donnée par les feuilles anglaises en explication de l'absence de l'éminent prélat, était son désir d'éluder l'ordre qu'il avait reçu de comparaître devant un comité d'investigation. Ce motif était encore imaginaire. Au reste, voici la lettre du Cardinal, dont nous venons de parler:

Londres, 18 juillet 1851.

Monsieur le Supérieur.

..... Et je désire vous exprimer ma vive reconnaissance de l'aimable accueil que vous et toute votre communauté avez voulu nous faire et de l'agréable séjour que vous nous avez procuré à Caen.

La traversée fut terrible, et les souffrances de nos voyageurs (plus de 150) atroces. Grâce à Dieu, ni M. Searle ni moi n'y avons pris part. A mon arrivée, j'ai trouvé la sommation dont ont parlé les journaux. Je n'y suis rendu, et je crois que nos adversaires n'ont que très-peu à s'en glorifier. En revanche, j'ai trouvé une nouvelle moisson de conversions. Dimanche, je confirmerai plusieurs personnes de la haute noblesse, convertis depuis mon départ.

Faites donc prier vos zélés confrères et vos bonnes sœurs, et même vos pauvres enfants,

dont Dieu entend la voix du cœur (1), pour notre Angleterre.

Rappelez-moi aux bons souvenirs de mes amis de Caen, ainsi que M. Searle, et agréez le sentiment d'estime avec lequel j'ai l'honneur d'être Monsieur le Supérieur, votre très-dévoté serviteur en Jésus-Christ.

N. CARL, WISEMAN.

Acte pour encourager l'Agriculture dans le Bas-Canada.

Nous n'avons pas dû nous dispenser d'offrir à nos lecteurs un résumé de ce projet de loi de première importance pour la population rurale du Bas-Canada. La première section ou préambule de cet Acte est omise ici parce qu'elle n'a rapport qu'à l'abrogation des lois antérieures sur l'Agriculture, des Se. Vict. ch. 53, et 9e Vict. c. 14 et 24.

II. Deux surintendants d'agriculture seront nommés par le Gouvernement—l'un pour les districts de Québec, Trois-Rivières, Gaspé et le nouveau district de Kamouraska, qui doit être créé.

III. Il sera du devoir des surintendants de visiter une fois par année leurs districts respectifs; de faire annuellement rapport de cette visite au Parlement; de décrire topographiquement le terrain, les différents sols et leur exposition; de signaler les défauts de l'agriculture; de pratiquer les moyens d'y remédier; de veiller à l'organisation et à la régulation des différentes sociétés de comités agricoles, et de leur donner un caractère officiel et d'office et d'avis; de visiter les comptés de ces sociétés de comités et d'en faire un rapport spécial aux trois branches de la Législature; de s'entendre avec les autorités compétentes afin d'introduire dans chaque école commune un traité élémentaire d'agriculture; de donner dans ses visites annuelles au moins une lecture sur l'agriculture dans chaque comté.

IV. A compter du 1er janvier 1852, une société d'agriculture pourra être organisée dans chaque comté du Bas-Canada. Elle se composera d'au moins 25 membres dont chacun souscritra cinq chelins par année, sera appelée "La société d'agriculture du comté de..." et ajoutant les mots "division est, ouest, etc." suivant le cas, lorsqu'il y a deux divisions dans le même comté. (Voyez ci-après la Sect. 13)

Ces sociétés seront corps politiques et incorporés sous la dite désignation; seront perpétuelles, auront un sceau commun, pourront poursuivre et être poursuivies en justice, acquérir des biens, meubles et immeubles, jusqu'au montant de 800 livres courants, et les changer ou aliéner. La signification d'une sommation opérée à la résidence du président ou du secrétaire de telle société, sera valable.

V. Chaque société élira ses directeurs d'entre ses membres, lesquels composeront le bureau de direction qui gèrera les affaires et administrera les deniers de la Société. Ils éliront à leur tour un président, qui sera l'un d'eux, ainsi qu'un vice-président et un secrétaire-trésorier, de la même manière. Ces officiers seront remplacés au besoin de l'avis de la majorité des directeurs à chaque assemblée. Quatre directeurs formeront un quorum; ils feront des règlements et s'assembleront au besoin après avis public en conformité des règlements adoptés par le bureau de direction.

VI. Les directeurs seront élus à la majorité des membres de la société formant une assemblée que trois d'entre eux auront le droit de convoquer, à aucune époque au-delà du 1er janvier 1852. Le président de cette assemblée sera choisi par les associés eux-mêmes. Les directeurs demeureront une année en office, après quoi ils seront remplacés par sept autres, à moins qu'ils ne soient réélus par la majorité des membres dans une assemblée publique qu'aura convoquée le président, ou, à son défaut, le vice-président, et que l'un des deux présidera. Ces assemblées devront être annoncées par avis public affiché à la porte des églises de chaque paroisse ou township, ou dans un endroit public et central.

VII. Avant sa sortie d'office, le bureau de direction fera annuellement rapport à la Législature sur les progrès de la société, et pourra accompagner ce rapport de telles remarques qu'il jugera convenables sur l'agriculture.

VIII. Le secrétaire-trésorier en remettra au surintendant de son district une attestation sous serment prêtée devant un juge de paix (qui est autorisé à la recevoir), énonçant que cette société de comté se composera de vingt-cinq membres, et que chacun d'eux a payé le montant de sa contribution, aura droit à la somme qui, conformément à la section ci-dessus, affédera à son comté. Une fausse attestation pour cet objet équivaudra à un parjure et toute autre malversation intentionnelle de la part du secrétaire-trésorier entraînera contre lui une pénalité de £25.

IX. Chaque année, une somme de quatre mille louis sera mise à la disposition des deux surintendants d'agriculture, qui se réuniront à Québec pour distribuer cette somme entre les différents comtés en raison de la population et du nombre d'arpents de terre occupés d'après la supputation de cinq arpents pour chaque individu.

X. Chaque société devra, chaque année, ouvrir une ou deux expositions de produits agricoles, d'animaux et d'objets se rattachant à l'agriculture, semblables aux expositions ordinaires du pays. Les meilleurs produits seront honorés d'un prix conformément aux prescriptions du bureau de direction d'après un avis qui en aura été affiché publiquement dans chaque paroisse du comté. Les prix consisteront

(1) Pendant son séjour au Bon-Sauveur, Son Eminence a témoigné, pour les sourds-muets en particulier, le plus vif intérêt et la plus grande bienveillance. C'était un délassément et un plaisir pour elle d'assister à leurs récréations, et plus d'une fois on l'a entendue s'écrier: "Que j'aime ces charmants enfants!"

ront en argent, en livres sur l'agriculture, en instruments aratoires perfectionnés ou en semences d'une qualité supérieure et seront décernés par, au moins, deux juges nommés par le président, ou, à défaut de celui-ci, le vice-président. Les Juges n'auront pas droit pour eux-mêmes aux prix ainsi accordés, ni à plus d'un louis par jour pour leurs services en cette qualité.

XI. Lorsque le bureau de direction jugera que le système des expositions pourrait faire place à un autre, et que la somme octroyée au comté pour cet objet serait mieux employée soit pour l'établissement d'une ou deux fermes-écoles économiques ou d'écoles d'agriculture, ou même de toute autre manière, la société pourra le faire par l'entremise du bureau de direction, après avis donné au surintendant du district, au moins un mois avant la mise à effet de telle résolution.

XII. Une Société n'aura le droit de fonder des expositions de paroisses qu'après avoir une somme de £200 au moyen de ses contributions et de l'octroi susdit.

XIII. Les comités tout étendus pour pouvoir profiter également d'une société unique, pourront se partager en deux divisions. Ces deux divisions se partageront la somme afférente du comté, en se conformant à ce qui est ci-dessus prescrit. Il sera nécessaire d'obtenir à cette fin la permission du surintendant du district, lequel fixera les limites de telles divisions et fera le partage de l'octroi fait au comté en raison de la population et de la superficie de terre occupée. Les dispositions de cette loi relatives aux sociétés de comtés s'appliqueront aux sociétés de divisions de comtés.

XIV. Les deniers d'une société ne pourront être employés à des salaires ou allocations quelconques, si ce n'est que le secrétaire-trésorier percevra une somme d'exécédant pas sept pour cent sur les sommes employées par la société, sans allocation supplémentaire pour papeterie ou autres dépenses contingentes.

XV. Les surintendants d'agriculture rendront compte à Sa Majesté, etc., de l'emploi des deniers dont ils auront l'administration.

XVI. Il est par le présent offert un prix de cent louis pour le meilleur traité élémentaire d'agriculture, qui devra contenir en un petit volume toutes les notions pratiques d'un bon système d'agriculture. Ce prix est au concours en faveur du meilleur traité, apprécié comme tel par trois personnes qui en seront les juges à la nomination du Gouverneur en Conseil. Ces Juges se réuniront à Montréal en juin 1852 pour examiner les ouvrages envoyés au concours. Les personnes qui désireront concourir le feront de la manière qui sera prescrite par une proclamation du Gouverneur, aussitôt après la passation de cet Acte.

XVII. Le recensement existant à l'époque où il y aura lieu d'agir, servira de base à tous les calculs qu'aura à faire les surintendants, d'après cet Acte.

XVIII. Le salaire des deux surintendants créés par le présent Acte sera de £100, y compris leurs frais de voyage et dépenses contingentes.

XIX. La somme destinée à la publication du traité élémentaire d'agriculture sera, pour les années subséquentes, employée à la publication des rapports annuels des Surintendants, selon que le prescra le Gouverneur en Conseil.

XX. Les surintendants seront arbitres pour la décision des différends qui s'élèveront, dans les limites de leurs districts, par suite de l'interprétation et de la mise en pratique de cette loi, sur toute question qui n'entrera pas dans le domaine des cours de justice.

Hier, à onze heures de l'avant-midi, le Commandant des Forces passa au Champ-de-Mars la revue du 20e régiment et de l'Artillerie de la garnison en l'honneur à ce qu'on nous dit, de la députation Bostonnaise. L'infanterie exécuta plusieurs évolutions, et l'artillerie, d'habiles manœuvres où elle déploya beaucoup de précision et de dextérité. Un nombre inaccoutumé de spectateurs assistaient à cette parade, entre le Maire, les principaux membres de la Corporation ainsi que la députation Bostonnaise elle-même, et les touristes américains venus avec elle. A la suite de cet exercice, le général Rowan mit sa berge au service de la députation qui s'y embarqua et se rendit, en la compagnie du Maire et des Conseillers, à l'Isle Ste. Helène où ils visitèrent à l'arsenal l'immense dépôt d'armes et de munitions de guerre qu'il contient. Au retour, les visiteurs Américains allèrent, sur l'invitation du colonel Horn, prendre la collation avec les officiers du 20e; puis ils repartirent dans la soirée pour les Etats-Unis.

Le coroner a passé une longue enquête sur le corps de J. Williams, et entendu un nombre de témoins sur les circonstances du meurtre dont celui-ci fut victime dimanche dernier la victime. Le jury d'enquête a finalement rendu le verdict suivant: "Que le défunt, J. Williams, a subi la mort par suite de blessures qui lui ont été infligées à l'aide d'un ciseau, par l'un des prisonniers, Robert David Burrell ou Pierre Morin."

Au moment de l'assassinat, et même auparavant, dans la soirée, Burrell et P. Morin ont paru avoir fait cause commune ensemble. L'un des jurés différa d'avis d'avec tous les autres et déclara qu'il croyait

que le défunt était mort des blessures infligées par une personne ou des personnes inconnues."

Le Marché Sainte Anne, cette construction pour nous d'une célébrité si tristement historique, va être réédifiée sans délai. C'est aux négociations heureuses et promptes de MM. Berthelot, Judah et Vass—tous trois intéressés à la reconstruction, —qu'est due la célérité de l'entreprise.

Hier matin la boulangerie de M. Bourbonnière au faubourg Québec devint la proie des flammes; mais les efforts des pompiers arrêtèrent l'incendie qui ne céda toutefois qu'après avoir consumé une petite maison en bois adjacente.

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Toronto, 19 Août.

Hier soir, M. Boulton (de Toronto), fit motion que le Bill pour rappeler l'Acte restreignant les processions de partis en certains cas fût lu pour la troisième fois. Une assez longue discussion suivit au sujet de ce bill et conduisit à une appréciation de la loi actuelle qui, prétendit-on, est inefficace et odieuse, et devrait être rapplée. Dans le cours de cette discussion, M. Hincks dit que Lord Metcalfe avait été le père du Bill des Sociétés Secrètes. M. Sherwood dit qu'il ne le croyait pas. La motion en faveur d'une troisième lecture fut définitivement adoptée sur une division de 38 contre 16.

Les Bills suivants ont été lus une troisième fois:—Pour réduire et fixer les honoraires des Régistrateurs dans le Haut-Canada; —pour rappeler le proviso d'un Acte de la dernière session amendement l'Acte des Municipalités du Bas-Canada.

M. Drummond fit motion pour seconde lecture du Bill pour définir certains droits des Seigneurs et des Censitaires dans le Bas-Canada. Il parla longuement sur les dispositions de son bill, mais le champ qu'il parcourut est trop vaste pour l'analyser.

Il fut suivi de M. Gagy qui parla durant quelques heures jusqu'au moment où la Chambre s'ajourna.

Aujourd'hui la Chambre a ouvert la séance à 10 heures A. M., et M. Gagy en absorba tout le temps jusqu'à l'ajournement, qui eut lieu à deux heures. Il condamna le bill comme tendant à déposséder les seigneurs.

Ce soir, M. Viger a demandé à temporer, ainsi que le Dr. Latrrière, mais M. Chabot a pressé la continuation des précédés sur le bill.

En ce moment le débat continue. On dit que la chambre doit vider la question ce soir.

Toronto, 20 août.

Hier soir, la chambre a terminé le débat sur la Tenure Seigneuriale. M. Gagy fit motion en amendement:—"qu'afin de procurer aux seigneurs du Bas-Canada l'occasion d'être entendus, le débat soit ajourné d'hui en quinze jours."—Pour: 8; contre 30.—La question de seconde lecture étant de nouveau proposée, M. Gagy fit motion en amendement qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien instituer une commission dans le but de suggérer un mode de commutation au moyen duquel la Tenure-Seigneuriale dans le Bas-Canada soit convertie en tenure libre, veillant à ce que tous les intérêts concernés en cette matière soient protégés et réglés, équitablement, et que telle commutation soit effectuée en assurant une juste indemnité à toutes les parties dont les droits légitimes en seront affectés."—Pour: 4, contre: 31.

Le bill fut lu pour la seconde fois et remis à Samedi pour être ce jour là le premier des ordres du jour.

Sur motion de M. Viger, la Chambre déféra à une requête demandant l'ajournement à samedi, d'un bill pour entendre un avocat à la barre.

EMPOISONNEMENT.

"L'accusation d'empoisonnement se divise en deux époques.

"L'empoisonnement du lundi 6 août, commis envers le vieillard de Beauclieu. "Et celui du lendemain, commis envers les sept personnes de la maison Duparc.

EMPOISONNEMENT DU SIEUR DE BEAUCLIEU.

"Ce vieillard, après avoir été assailli de douleurs déchirantes dans la matinée du lundi 6 août, 1781, est mort vers les 6 heures du soir.

"Par l'ouverture du corps faite le lendemain, sur les dix heures du matin, on a trouvé des particules d'arsenic, dans l'estomac et dans les intestins, avec une liqueur rouge et bruyante, telle que du vin mêlé avec peu de sa lie; et c'est à ce sujet que la sentence de Caen déclare Marie Salmon,

"Allez et convaincue d'avoir, le lundi matin, 6 août 1781, fait cuire dans un bassin de la bouillie pour le sieur Paisant de Beauclieu, beau-père du sieur Huet Duparc, chez lequel elle demeurait depuis le 1er du dit mois d'août;

"Et d'avoir mis dans la dite bouillie, en la préparant, ou en la faisant cuire, de l'arsenic, duquel le dit sieur de Beauclieu est mort empoisonné le même jour, sur les six heures du soir.

"Ainsi cette disposition décide deux points: "1o Que le sieur de Beauclieu est mort empoisonné par l'arsenic mis dans sa bouillie.

"2o Que c'est la fille Salmon qui avait mis l'arsenic dans la bouillie.

(A continuer.)

"res entre eux dans leurs dépositions, on de faux témoins, de dépositaires infidèles, et de privacateurs dans leur état."

M. le procureur-général, indiquant lui-même les vices de l'instruction, prit ensuite des conclusions qui, retentissant au bailliage de Caen, y portèrent l'alarme et la consternation.

Les officiers de ce siège, instruit du danger dont ils étaient menacés, firent parvenir leur réclamation au parlement.

Ils lui adressèrent même, le 7 février 1785, une dénonciation dans laquelle ils s'épouvaient en efforts pour intéresser cette cour à leur destinée, en lui représentant que l'arrêt confirmatif de leur sentence renfermait la justification de la procédure, et que le parlement ne pouvait pas porter un jugement différent, sans se compromettre lui-même aux yeux de la nation.

"De quel œil (disaient-ils) la nation envisagera-t-elle le tribunal qui a rendu la sentence dont on se plaint?"

"De quel œil, oserez le DIRE effectivement, il fallait bien de la hardiesse pour établir cette comparaison, la nation envisagera-t-elle la cour elle-même qui a confirmé cette sentence, quand on nous verra assésimilés aux juges de Mantos, qui furent condamnés au bannissement pour cinq ans, et aux juges de Saumur, qui furent condamnés à des dommages et intérêts? (1)"

(1) Les premiers avaient condamné injustement le sieur de Ferrrières, et les autres avaient aussi fait périr, quoiqu'innocent, le sieur de Beauclieu.

Ces officiers représentaient encore au parlement d'autres suites funestes attachées à la justification de la fille Salmon: un tribunal, livré au mépris, des magistrats dépouillés de toute considération, des témoins diffamés, une famille entière déshonorée.

Il ne manquait donc plus au malheur de la fille Salmon, après avoir éprouvé une injustice atroce, que de voir des considérations politiques s'opposer à ce qu'elle fût réparée; il fallait donc, pour y parvenir plusieurs coupables, consommer la perte d'un innocent. Quelle épouvantable morale!... L'imagination, glacée d'horreur, croit errer dans le champ de la fable, à la lueur du flambeau des Furies.

L'équité du gouvernement de Rouen n'avait garde d'adopter cette doctrine scandaleuse. Mais sa prudence lui suggéra l'idée d'un parti mitoyen, qui pût sauver les incouveniens d'une rétractation trop subite. En conséquence, cette cour rendit, le 12 mars 1785, un nouvel arrêt qui, faisant droit sur les lettres de révision, ensemble sur l'appel, mit la sentence de Caen, du 17 avril 1782, "au néant; corrigeant et réformant, ordonna un plus amplement informé contre la fille Salmon, pendant lequel elle garderait la prison."

Le même arrêt supprima les mémoires faits au nom de la fille Salmon, comme calomnieux pour les juges de Caen, et pour plusieurs citoyens de la même ville (qui ne l'avaient pas demandé).

Ah! sans doute, cette décision fut dictée

par les motifs les plus purs, et les intentions les plus vertueuses.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'elle ne procura à la fille Salmon qu'une faible portion de la justice qui lui était due, en la retenant encore dans les liens d'une accusation aussi grave, en suspendant sa liberté, qu'elle devait obtenir sans délai, et en débattant à sa poursuite ceux contre lesquels elle avait une action aussi bien fondée.

Ces considérations puissantes la ramèreront donc au pied du trône, pour en obtenir la réparation complète due à son innocence et proportionnée aux dangers qu'elle avait courus.

Le 20 octobre 1785, le roi (Louis XVI), cassa cet arrêt du 12 mars 1805, et renvoya l'affaire au parlement de Paris en ordonnant que les pièces de la procédure fussent remises au greffe de cette juridiction.

Ainsi, après cette longue involution de procédures, l'infortunée est remise à la justice de la première cour du royaume, et elle espère enfin le terme de ses malheurs.

Elle eut recours au ministère de M. Fournel, l'un des avocats les plus distingués du parlement de Paris, et l'auteur de plusieurs ouvrages justement estimés, qui embrassa sa défense avec un zèle digne d'autant d'éloge que le talent qu'il y développa.

Voici comment il s'exprima sur cet célèbre affaire:

"S'il ne s'agissait, dit-il, que d'assurer l'antériorité de la sentence de Caen, et la décharge de l'accusation, nous aurions un moyen prompt et infallible pour obtenir l'un et l'autre;

il ne faudrait pour cela que choisir quelques unes des nullités nombreuses qui infectent la procédure.

"Mais il faut laisser cette ressource aux infortunés qui, par la fatalité des circonstances, sont obligés de chercher leur salut dans les moyens de forme.

"Quant à la fille Salmon, ce serait trahir ses intérêts que d'employer pour elle un genre de défense qui, en détruisant la condamnation, ne détruirait pas le soupçon du crime, et ne lui rendrait la liberté qu'accompagnée d'amertume et d'opprobre.

"Oubliions donc pour quelques instants les vices de la procédure qui a servi de base à la sentence de Caen; prions-nous à la fiction qu'elle est revêtue de toutes ses formes, et consentons que la fille Salmon soit jugée d'après son résultat.

"Elle ne risque rien d'embrasser ce plan, puisque, du sein même de cette instruction monstrueuse, s'échappent, à chaque ligne, des traits de lumière qui éclairent son innocence; comme on voit un corps élémentaire, que le chimiste obstiné voudrait anéantir, surmontant ses efforts et ses travaux, se remonter toujours inaltérable au fond de son creuset.

EXAMEN DES ACCUSATIONS INTENTÉES CONTRE LA FILLE SALMON.

"Ces accusations sont de deux espèces: empoisonnement et vol domestique. Il faut les traiter séparément.

Ce matin a été lu pour la seconde fois le bill pour amender l'acte des municipalités du Haut-Canada...

Le Bill pour rappeler la loi de taxation des Banques fut aussi débattu en comité, et perdit, après une motion en amendement pour décréter immédiatement cette exemption.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVEE DU CANADA.

Nous devons à un rapport télégraphique, transmis le 18 d'Halifax, le sommaire qui suit des nouvelles apportées par le Canada, qui est arrivé le même jour.

ANGLETERRE.—Le Parlement Britannique a été prorogé le 8 par la Reine, qui a prononcé en cette occasion un discours ayant rapport aux principales mesures adoptées dans la dernière session mais ne contenant rien de remarquable d'ailleurs.

La recette publique de l'an dernier atteste un excédant de trois millions, de même qu'une augmentation considérable dans les manufactures anglaises et irlandaises.

Dans une réunion tenue à Dublin et présidée par le Maire, le rédacteur du New-York Tribune, M. Greeley, parla en faveur de Galway (Irlande) comme point de station pour une ligne de steamers transatlantiques.

Une accorde survenue le 7 entre deux chars à lisses sur le chemin de fer de Londres et du Sud-Ouest a été accompagnée de plusieurs accidents arrivés aux différents voyageurs qu'ils transportaient.

Amérique.

ÉTATS-UNIS.—Un fait récent l'intolérance religieuse au sein de la république libre des États-Unis, dans les rangs mêmes de l'armée américaine, a soulevé de justes réclamations dans la presse.

Département de la Guerre, Washington, 15 Juillet 1851.

Monsieur.—Des plaintes ont été adressées à ce département à l'égard d'un soldat au Fort Columbus, qui, quoique catholique, ou étant alors catholique romain, a reçu l'ordre de fréquenter une église, et, sur son refus d'y obtempérer, a été puni pour insubordination.

On ne peut que douter jusqu'à quel point un officier a le droit de contraindre les officiers et les hommes placés sous son commandement d'assister à l'office divin; il est évident toutefois que personne ne saurait être contraint de fréquenter une église appartenant à n'importe quelle autre dénomination que la sienne.

Bien respectueusement, votre obéissant serviteur.

C. M. CONRAD, Secrétaire de la Guerre, Major Général John E. Wool.

SALAIRES DE LA POLICE.—Le conseil des aînés a fixé de la manière suivante les salaires des officiers de police: Capitaines \$800; assistants capitaines \$700; sergents et hommes chargés d'une surveillance régulière \$600; hommes en service irrégulier \$500. Ces chiffres constituent une légère augmentation sur les salaires actuels.

CUBA.—L'insurrection est étonnante dans le département du centre: le gouvernement y a concentré trois mille hommes qui parcourent le pays dans tous les sens, afin d'y pourchasser les révoltés.

Le gouvernement du reste paraît avoir mis dans son action un mélange d'énergie et de douceur qui lui a parfaitement réussi. Tout en faisant poursuivre à outrance les révoltés, il employait auprès de bon nombre d'entre eux l'influence des sentiments de famille: bien des mères ont su décider leurs fils à mettre bas les armes et à accepter le pardon qui leur était offert.

Les derniers arrivages de la Havane en ont apporté des journaux qui vont jusqu'au 8 courant. Ces feuilles contiennent des proclamations annonçant que l'insurrection est complètement éteinte. Arriveront, le principal chef des insurgés, a été défilé

par les troupes royales. Parmi ceux de son parti qui ont été faits prisonniers, on cite les noms suivants:

D. Julian Fernandes, D. Cruz Silva, D. Alejo Yungui, D. Jose Maria Rodriguez, D. Terribio Garcia, D. Joaquin Lopez, D. Pedro Romares, D. Nesto Cadalzo, D. Jose Medinilla, D. Vicente Leon, Santiago Calderon, D. Avelino Posada, Mariano Borrel, D. Ignacio Colme, D. Juan Quesada, D. Cristobal Larrosa, Francisco Valdes, D. Manuel de Sol, D. Fernando Hernandez, Jose Dolores del Conde Brunet, Caridad Guevara, D. Pedro Vera, D. Jose Tereyro, D. Fernando Melinilla, Nareiso Pena, D. Jose Antonio Gonzales, D. Nicolas Medinilla, D. Jose Guillermo Gimeno, D. Urbique, D. Lucas Colme, Manuel Rivero.

Lopez (le malheureux chef de la précédente expédition contre Cuba) s'est embarqué sur le vapeur Pampero avec une suite d'aventuriers pour aller au secours de l'insurrection. Malheureusement pour lui des steamers et des vaisseaux ont été envoyés en croisière à sa rencontre. On s'attend de jour en jour à la nouvelle de sa capture. S'il tombe entre les mains de ses ennemis, il n'a point à espérer de quartier.

LES STEAMERS POUR GALWAY.—Les souscriptions reçues à New-York pour l'établissement d'une ligne entre les États-Unis et ce point de la côte d'Irlande, se monteront 170 mille dollars, et des assurances ont été données pour une somme additionnelle de 250 mille dollars à être souscrits en Irlande. Il sera reçu des souscripteurs jusqu'à la somme de 800 mille dollars, si elle suffit pour couvrir les frais de construction de deux steamers.

Itinéraire des excursionnistes Américains venant en Canada:—

- 1°. De New-York à Troy, par les steamers Empire ou Troy partant à six heures du soir.
2°. De Troy à Saratoga, par le Rennselaer et Saratoga Railroad.
3°. De Saratoga à Whitehall, par le Saratoga et Washington Railroad.
4°. De Whitehall à St. Jean, par les bateaux à vapeur du Lac Champlain.
5°. De St. Jean à la Prairie, par le Champlain et St. Lawrence Railroad.
6°. De la Prairie à Montréal, par le Ferry du Champlain et St. Lawrence Railroad.
7°. De Montréal à Québec, par les bateaux à vapeur du St. Laurent, le John Mann ou le Québec.
8°. De Québec au Saguenay, par le Rowland Hill.

CORRESPONDANCE LYONNAISE.

Lyon, le 30 juillet 1851.

Monsieur le Rédacteur,

Mélas! il est fini ce magnifique et brillant tournoi suscité par la discussion sur la révision de la Constitution. Je dis: mélas! car de longtemps l'Europe entière ne pourra palpiter à la lecture de si beaux discours prononcés la semaine passée. Je voudrais pouvoir vous envoyer in extenso ces chefs-d'œuvre de talent oratoire, de haute conviction et de saine justice qui ont élevé bien haut la gloire de MM. de Falloux et Berryer, ce serait le seul moyen de les apprécier convenablement. Quoique les journaux vous aient déjà renseigné à cet égard, laissez-moi vous esquisser à grands coups de pinceau mes impressions patriotiques et mon orgueil national.

La discussion a été ouverte par un petit avant-propos très juste et très-spirituel de M. le président Dupin; ce petit discours a été généralement goûté et applaudi. Après cela, un obscur orateur est monté à la tribune et a guerroyé plus ou moins mal pendant une demi-heure. M. de Falloux lui a succédé, et en un instant il a placé le débat à une hauteur où il n'était pas donné à tout le monde de le suivre. L'assemblée entière a écouté avec un religieux silence cet homme courageux et probe, modèle d'éloquence parlementaire et de dévouement patriotique.

Le général Cavaignac lui a succédé; il a parlé longtemps, trop longtemps, peut-être; et le résumé de son discours a été qu'il voulait la république quand même. Grand bien lui fasse! Il y a eu les entrefilets en petit nombre, puis M. Berryer est monté à la tribune. L'effet produit par ce discours a été immense, et M. Michel (De Bourges) a été forcé de rester coi. Mais ce qui dépasse l'effet oratoire du discours le plus sublime, c'est son effet utile.

C'est à celui-là surtout qu'on s'est attaché. Les paroles de M. Berryer sont destinées à faire un bien incalculable sur les hommes de bonne foi.

Pourquoi l'harmonie mélodieuse de cette voix tant aimée n'a-t-elle pas préservé la tribune d'une exhibition triste et mensongère? Pourquoi un montagnard de nouvelle date a-t-il voulu faire monter la roue sur le front de tant de Français? Il fallait que je vécut jusqu'à ce jour pour être témoin qu'il y a des hommes qui sans y être forcés se font gloire du nom de montagnard, dont le mot seul rappelle tant de haines, tant de honte et tant de sang. Il paraît qu'un milieu de tout cela il régnait des joies immenses, ineffables, inouïes, trop haut placées pour une faible intelligence.

Un homme tristement célèbre a forcé la France entière de l'entendre pendant de longues heures. Ne semble-t-il pas qu'il ait accepté cette épouvantable loi, serment de mort qui le lie à ses nouveaux coreligionnaires politiques?

"Tu répudieras tout ce que tu as reçu de ta naissance, de ton éducation et de la société

au milieu de laquelle tu as vécu. Tu renieras ce que tu as aimé, tu flétriras ce que tu as adoré. Naguère tu soumettais la religion par tes écrits et par tes paroles, eh! bien, maintenant renie-la, bafouille-la, calomnie-la et tu seras notre bien aimé. Tu protestes ton intelligence à insulter tout ce qui est digne de respect et d'amour. Tu as été le plus pindarique des poètes; tu as chanté le roi légitime, tu as exalté le roi Louis Philippe, tu as cherché à l'introduire dans les conseils supérieurs de Louis Bonaparte, eh bien! enfantin tout cela sans la honte et tu seras notre chef. Tu trahiras ceux qui ont eu confiance en toi; tu ne respecteras rien, pas même la face de ton semblable, image de la tienne et qui veut être respectée." Oh! dis-moi, Victor Hugo, accompliras-tu jusqu'au bout ce terrible serment? Tu n'as donc plus de bons sentiments, et tu ne veux donc désormais que scandales et anathèmes? Oh! insatiable désir de popularité, que tu es à craindre! Oh! esprit humain, que tu es tortueux! Vois cet homme tour-à-tour royaliste de deux partis, régentiste, aujourd'hui démagogue, et demain s'il le faut, il sera sénateur de ce Napoléon qu'il a si brutalement insulté, après l'avoir longtemps écartisé dans ses séduisants présidents. Toute la haine et toutes les injures démagogues de Victor Hugo ne ressemblent pas mal à la menace d'un acteur siffle. Collot D'Herbois siffle en 1788 sur la théâtre de Lyon, pauvre comédien ambulante, s'est vengé de l'insulte en se faisant l'exécuteur des crimes atroces de la Convention.

La maladroite Mme M. Baroche a valu un discours de M. Dufaure. Cette nature froide, calme, concentrée, convenue depuis longtemps une grande ranime qui n'attendait qu'un moment favorable pour se répandre au dehors. Aussi s'en est-il acquitté à sa grande satisfaction, et la cause de Louis Bonaparte a rencontré dans ce ministre un ennemi irréconciliable.

Ce pauvre M. De Lamartine a demandé au moins six fois la parole sans que personne y fasse attention et manifeste le moindre empressement à l'entendre. Quelle décadence! M. Odilon Barrot a prononcé une véritable consultation politique qui n'a pas duré moins de trois heures avec une force de raisonnements admirables. Ce discours semblait parler en faveur du principe monarchique, quoiqu'il parût plaider pour la République. Double face!

Après tout cela qu'y avait-il à faire? M. Dufaure avait déjà tout remis en question et le débat prenait la tournure de se prolonger encore plus d'une semaine; beaucoup de médisants demandaient à corps et à cris la parole, puisque tous les grands orateurs de tous les partis avaient déjà parlé et que beaucoup de très-petits avaient placé leur harangue.

Mais la majorité s'est égarée et a prononcé la clôture au grand désespoir de M. Jules Favre qui avait amassé un volumineux dossier et menaçait l'assemblée d'un discours monstre et de nouvelles violences. Pauvre Jules Favre! le voilà exposé à mourir d'indigestion d'un discours rentré! Il paraît que ce Cicéron de la montagne n'est pas très-philosophe. Enfin après six jours de grandioses luttes l'assemblée à la majorité de 446 voix contre 278 a déclaré que ses efforts étaient impuissants pour adopter la révision de la constitution. La victoire a appartenu aux 278. C'est gentil cela; c'est un peu le monde à l'envers, mais c'est la moindre des choses pour une constitution. La nation française est si spirituelle quand elle a eu pour pères politiques les Armand Marrast, les Recart, les Trelat et toute la coterie du matériel!

Sur ce, tirons le rideau et changeons de note. Les travaux du sanctuaire vénéré de Notre Dame de Fourvières se poursuivent toujours avec activité. On vient de placer sur le clocher en construction, une balustrade qui sert de couronnement au second étage, et un milieu de laquelle s'élèvera la tour octogone. Cette balustrade en pierre sculptée a pour son gracieux dessin est remarquable par la pureté et l'élégance de son exécution. Elle a été taillée dans les carrières de Villebois. Dès que les braves ouvriers qui s'en occupent ont su qu'ils travaillaient pour l'église de Fourvières, ils ont d'un commun accord et d'une manière toute spontanée allongé leurs journées de quelques heures et se sont fait honneur de faire beaucoup mieux qu'on ne leur demandait. De la part de ces braves gens il n'y a rien là qui doive étonner, car je me rappelle quels dignes et courageux efforts ils firent il y a sept ans pour construire une jolie église de leur paroisse de laquelle ils ont fait un chef-d'œuvre. Qu'il est beau de voir la foi faire travailler ces nobles cœurs et faire bouillir ces robustes bras. Ah! si toutes les classes ouvrières étaient animées d'aussi bons sentiments, combien nous serions plus heureux. Mais non, l'immense majorité qui ne connaît plus Dieu et qui ne croit plus à rien, ne pense qu'à dépenser dans les estaminets et à se faufiler dans les intrigues socialistes...

Je me réjouis d'avance en pensant un magnifique effet que produira la réalisation du poétique projet. Parmi les nombreuses voies de communication qui aboutissent à Lyon, il n'en est pas une seule d'où l'on n'aperçoive la chapelle de Fourvières. Ce fut une idée bien raisonnée et bien religieuse qu'en tant nos pères de choisir une colline élevée pour y consacrer un sanctuaire à la Vierge Marie; et l'idée de couronner par une statue colossale de la Ste Vierge la coupole du nouveau clocher de Fourvières semble n'en être que le complément.

Vous souvient-il du récit miraculeux de cette statue de la Ste Vierge placée sur un socle d'argile, et qui, en 1849, resta debout à Valbenoite, près de St. Etienne, au milieu des eaux débordées et furieuses du torrent qui entraînait tout sur son passage? Eh bien! sur

la terrasse du collège de St. Charmond, tenu par les pères Maristes, s'élève aujourd'hui avec une grâce céleste cette même statue surnommée la miraculeuse. Cette année les élèves du collège ont voulu faire un attendrissant anniversaire. Tous les jeunes gens rangés en procession sont venus munis de flambeaux sur la terrasse qui présentait l'aspect d'un vaste temple à Marie. Illuminations, airs de triomphe, guirlandes de lumières, allées et globes de feu, cantiques pieux, belle musique, tout exalta et portait aux plus hautes régions et donnait à la cérémonie si touchante une solennité importante. J'aime à voir tout cela et plus encore parce que je me prends de plus belle à espérer pour l'avenir de mon pays. Il y a si longtemps que des fatalités disent que la religion a fait son temps en France, et grand nombre de ces dangereux apôtres vont non seulement le faire savoir à toutes les nations, mais encore s'arrogeant le triste, oh! bien triste honneur de pères de l'iniquité et du désordre ils vont partout où vont nos valeureux missionnaires, enfants de France comme eux, mais mis par la grâce de Dieu. Je ne crains pas tant nos désordres matériels que tous les efforts que certains hommes font pour égarer la religion et corrompre les hommes.

Il paraît décidément qu'il sera permis à la Suisse de tout faire et tout dire sans qu'aucune autorité n'intervienne. Sous prétexte de fête du tir de Genève qui avaient pendant plusieurs jours attiré une foule immense de curieux, où étaient arrivés aussi de 30 à 40 lieues à la ronde, escortés de nombreux renforts de novices, les héros et les chefs de la démocratie rouge, qui devaient sur le sol de la liberté recevoir la confirmation de leur religion sociale, on a chaudement discuté sur les moyens de révolution les plus terribles et les plus prochains. Chaque café, chaque cabaret était transformé en club où l'on haranguait la foule et où l'on chantait des chansons patriotiques. On voyait aux mêmes tables des français, (les mauvais français sont toujours partout), des Allemands, des Suisses, des Italiens, hurlant chacun dans son langage leurs vœux, leurs serments et leur enthousiasme en arrosant le tout de longues et copieuses libations. Dieu sait les toasts qui ont été portés!!!

Personne ne peut douter de la physionomie politique de cette fête, elle était assez flagrante. M. James FAY y était président du comité exécutif de la fête, il avait pour collègues les sectateurs les plus ardents, les plus dévoués de son opinion. Depuis plusieurs années les radicaux faisaient tous leurs efforts pour écraser le catholicisme dans les cantons primitifs et dans les cantons protestants où quelques débris de population professent notre religion, ce but qui avait déjà reçu un commencement de réussite, a été de nouveau dévasté avec acclamation par les démagogues assemblés à la fête. Voilà ce qu'on appelle de la liberté.

Vraiment, messieurs les libéraux devraient bien procéder autrement s'ils voulaient qu'on eût confiance en eux. Ce n'est pas en trouvant la religion trop vieille, trop incompatible avec les mœurs modernes, ce n'est pas en secouant tout frein d'autorité et d'obéissance qu'on viendra à bout de changer la face de la terre. On fera des révolutions, rien de plus. Je ne suis pas prophète, mais je crains bien que d'ici à quelques années, il ne soit plus question de la Suisse comme nationalité. Ses membres n'ont pas plus la moralité pratique que les radicaux. Dans les contrées catholiques il y a une minorité gagnée par l'irréligion et les doctrines athées des sociétés secrètes qui lui dominent. Puis, d'autre part, une majorité qui subit en silence et humiliation la pression des minorités protégées par les fédéraux. Oh! la patrie de Guillaume Tell est bien changée!!!

Le ministère Piémontais vient de recevoir des renseignements de telle nature sur les menées Mazziniennes qu'il a donné l'ordre à son consul à Livourne de refuser des passeports aux réfugiés politiques arrêtés dernièrement sur le territoire de St. Marin et qui avaient demandé à se rendre à Gènes. Le ministère malgré sa sympathie pour la cause révolutionnaire, a été obligé de s'opposer à l'accroissement des réfugiés qui encombreront le territoire piémontais. Je crains bien que ce soit un remède trop tardif.

M. L. M. C.

Aux Correspondants.

Nous insérerons dans le prochain No. des Melanges la communication de P. touchant l'assemblée de Berthier et son "Académie." En publiant les procédés de cette réunion à la demande de ceux qui l'avaient convoquée, nous avons fait acte d'impartialité, et nous ferons maintenant acte de justice en accueillant la réclame d'un laïque contre la publicité même d'une insulte qui, pour être à l'adresse de quelques membres d'un ordre religieux, n'en est pas moins, dans les circonstances, imméritée.

Les communications à notre adresse doivent parvenir franco. Nous prions M. F. T. L. de ne pas oublier cette règle de convention.

DECES.

A Doucheville, mardi, le 19 du courant, après une longue maladie, M. Charles Archibald-Edmond Malhot, fils de l'honorable F. X. Malhot, âgé de 23 ans. La mort prématurée de ce jeune Monsieur, qui jouissait à si juste titre de l'estime de tous ceux qui l'ont connu, plonge dans le deuil et l'affliction un père et une famille respectable, ainsi qu'un grand cercle d'amis qui regretteront longtemps. Ses funérailles ont eu lieu hier à Vevey, lieu de sa naissance, et ont reposé les cendres de ses honorables aïeux.

Marché Bouscours.

Vendredi, 22 Août 1851.

PRIX DES DENRÉES.

Table with columns for Farines, Grains, Viandes, Produits de la laiterie, Légumes, Divers, Prix du Pain, Sucres, Fruits. Lists prices for various goods like flour, wheat, meat, butter, etc.

ANNONCES.

COLLEGE CHAMBLY.

LA rentrée des élèves du COLLEGE DE CHAMBLY est fixée au NEUF SEPTEMBRE. Il est considéré comme très important que tous se rendent au jour cité.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE.

L'ENTRÉE des élèves au COLLEGE DE ST. HYACINTHE aura lieu le DIX septembre. Ceux qui ne se rendront pas au jour indiqué, et qui n'auront pas fait agréer les raisons de leur retard, s'exposeront à trouver occupées par d'autres les places qu'ils auraient retenues.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

LES Membres du BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE MONTREAL s'assembleront le premier MARDI, 2 septembre prochain à NEUF heures, à l'ÉVÊCHÉ DE MONTREAL, pour procéder à l'examen des INSTITUTEURS qui désirent se faire qualifier en loi.

AUX INSTITUTEURS.

UN jeune homme capable d'enseigner le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS et de bonne conduite trouvera de l'encouragement en s'adressant immédiatement au curé de St. André d'ARCADEVILLE. Un qui pourrait remplir l'Office de Chantre, ou bien encore toucher un harmonium serait préféré.

SEMINAIRE S. THERESE.

LA rentrée des élèves au PETIT SEMINAIRE DE S. THERESE aura lieu le QUATRE SEPTEMBRE prochain à SIX heures du soir. Aucun élève ne doit être en retard sans de bonnes raisons.

AVIS.

LES Habitants des COMTÉS DE CHAMBLY ET HUNTINGDON sont par ces présentes notifiés que le Bureau de la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE des dits Comtés contre le FEU, est OUVERT, et que l'Agent est prêt à recevoir les applications pour les ASSURANCES.

COUVENT DE LONGUEUIL.

LA rentrée des ÉLÈVES au pensionnat de COUVENT DE LONGUEUIL, est définitivement fixée au premier SEPTEMBRE prochain. Il est important que toutes puissent y arriver le même jour, afin qu'aucun retard ne soit apporté à l'ouverture des CLASSES qui aura lieu le lendemain. Les personnes qui désireront visiter quelqu'élève au parloir voudront bien se rappeler que désormais le JEUDI est le seul jour de la semaine où leur présence ne causera aucun dérangement aux études.

ON DEMANDE des renseignements sur une jeune fille de 14 ans du nom de ELIZABETH McGRADY. Toute information la concernant sera reçue avec beaucoup de reconnaissance par sa sœur.

CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC.

L'AUTORITÉ ECCLESIASTIQUE vient de faire imprimer, à Québec, par A. CÔRÉ et Cie., une BROCHURE de 50 pages, contenant le CÉLÉBRONIAL DU CONCILE PROVINCIAL DE QUEBEC, qui s'ouvrira le 15 AOÛT prochain. On nous prie d'annoncer qu'un certain nombre d'exemplaires de ce livre intéressant sont en vente à l'Évêché de Montréal.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table of ship departures from Liverpool, listing ship names, destinations, and departure dates.

J. J. E. BIBAUD, AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 juin 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. rue Dorchester numéro 5. Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. DEROUME Horloger, à 3 portes de l'évêché.

GYMNASE

ACADEMIE D'ARMES

L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres. Coin des Rues St. Denis et Lagauchetière, No. 2. Montréal, 20 Juin 1851.

REPERTOIRE DE L'ORGANISTE

RECUEIL DE CHANT GREGORIN

LES MESSES DU GRADUEL, tous les HYMNES ET PROSES, les HYMNES ET ANTIENNES en l'honneur de la Ste. Vierge, sur les AIRS anciens et nouveaux, aussi tous les TONS de PROCESSIONAL sur les AIRS ANCIENS et les NOUVEAUX, avec toutes les différentes FINALES; la MESSE des MORTS la messe DIEU DIEU et la LIBERA, tels que les donne le Professionnal, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR. 2EME EDITION. TABLE DES MATIERES QU'ON Y TRAITE: LA lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les coutumes de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de reçu, etc.

NOËL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Nouveau) au No. 7.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLLES.

L. Le Soussigné vient de recevoir un splendide assortiment de LIVRES, à reliures ornées, en or, etc. contenant des gravures et propres à être distribués à titre de récompenses, aux examens scolaires.

NOËL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Nouveau) au No. 7.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLLES.

L. Le Soussigné vient de recevoir un splendide assortiment de LIVRES, à reliures ornées, en or, etc. contenant des gravures et propres à être distribués à titre de récompenses, aux examens scolaires.

AVIS AUX ABONNES

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA MAISON DE...

AUX COMMISSAIRES D'ECOLLES.

L. Le Soussigné vient de recevoir un splendide assortiment de LIVRES, à reliures ornées, en or, etc. contenant des gravures et propres à être distribués à titre de récompenses, aux examens scolaires.

LIVRES NOUVEAUX

LES Soussignés viennent de recevoir par Great Britain Pearl, Wreath et John Bull leur assortiment de LIVRES DE PIETE, LITTÉRAIRE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Ciboules, Ostensoris, Bénitiers, Burettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Veilleuses, etc., etc. E. R. FABRE, Ecriv. Rue St. Vincent, N. 3.

IMAGES NOUVELLES. LES Soussignés ont reçu directement de France au-delà de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

CHAPEAUX FRANÇAIS. LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, Irre, qualité, pour MM. du Clergé, prix 25c.

PAISSERIES FRANÇAISES de 8 sous à 10 centimes le pain. VEILLEUSES et FROMAGES de GRUYÈRE. A vendre par E. R. FABRE, et Cie. Montréal, 23 Mai 1851.

AVIS. NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez J. M. LAMOTHE, Libraire. Montréal, 30 Mai 1851.

Le Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Magasinières des Fabriques qu'il vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS D'EGLISE de toute description. CALICES, CIBOULES, d'OSTENSORIOIRS, VASES, CHANDELIERES, CROIX, CHRISTES d. diverses grandeurs, VIN BLANC pour le St. Sacrifice de la Mes. etc. etc. pour être pur, ENCENS, Cire blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits.

LE MANUEL

DE LA VISITE EPISCOPALE

Dans les Communautés et Paroisses du Diocèse de Montréal

AUGMENTÉ DU MANDEMENT DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

POUR LA Visite Générale des Communautés

Prix: 2/9 la douzaine. Montréal, 29 avril 1851.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DEVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-grande d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

Il invite Messieurs les Curés, Marchands, Instituteurs, et le public en général à visiter son établissement. Ils y trouveront un bon choix de livres pour les Bibliothèques, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles.

Papeterie de toute espèce, tapissorie, chapeliers, médailles, croix, par exemple, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici. J. BRE. ROLLAND. Montréal, 20 Mai, 1851.

PRINTURES, HUILLES, ETC.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de les informer qu'il a ouvert un magasin au No. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général de toutes les meilleures PEINTURES, HUILLES, BROSSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis.

Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 10, rue de l'Inspecteur, faubourg, des Récollets, et exécutés dans le plus court délai. MICHEL MOSES. Montréal, 13 Mai 1851.

AVIS AUX ABONNES

DE L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL

DE LA MAISON DE...

ATTENTION

Livres de Prières nouvellement arrivés de France. Le Soussigné très-reconnaisant du grand encouragement lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec haute de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les premiers goûts de France, TELS QUE:

Paroissien Romain, Journée du Chrétien, Formulaire, Ange Conducteur, Visite au St. Sacrement, Chemin de la Croix, Combat Spirituel, AUSSI UN TRÈS-GRAND ASSORTIMENT DE: Chapeliers, Médailles, Croix et Cœurs en Argent, Porte Reliques en croix et en cœur, Crucifix de toutes grandeurs en ivoire, bronze et cuivre, Bénitiers de tous les goûts.

Imitation de Jésus-Christ, Vie de la Ste. Vierge, Vie dévote, Livre de Vie, Hentes choisies, A Marie gloire et pour Ste. Communion, etc. Petites statues de la Ste. Croix en argent, Statues en Porcelaine, du Bon-Pasteur, de la Ste. Vierge, de St. Joseph, de l'Ange Gardien de puis un pouce de hauteur jusqu'à neuf.

Une très-grande collection d'IMAGES, an dentelle e en feuille, coloriées, maintenant à la disposition des acheteurs, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS. J. M. LAMOTHE, Libraire. Montréal, 20 Mai, 1851.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE

M. M. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "Faithful" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés.

C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et corrosifs, ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du Clergé, de se procurer un Vin pur, épuré à des ingrédients chimiques, et à des montants qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence.

Adresse: MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N. 84—Montréal, 3 Décembre, 1850.

Au Clergé

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de l'avant sont de métal doré; un double de clofs, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu musical dont suit l'énumération: Grand Orgue, Diapason double au-dessous de G G G, Diapason ouvert, Diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, les douzième et quinzième positions du Sespédialtre et de la Cornette. Orgue de Chœur et Diapason d'arrêt et flûte. Orgue à crescendo avec diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, trompette, haut-bois, tremolo, et deux souffloirs juxtaposés.

L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à l'examen des visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Joseph, No. 10. Le prix en serait payé partie comptant, le reste à termes.

Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MÈLODEONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de £11 5 0 à £30. SAMUEL R. WARREN. Montréal, le 29 novembre 1850.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Eglise, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaulés, dorés sur tranche.

Formulaire de prières, Ange Conducteur, Journée du Chrétien, Imitation de Jésus-Christ, Pensées-y-bien, Chemin de la Croix, Imitation de la Ste. Vierge, Mirac des Ames, Mois de Marie, Mois de St. Joseph, Images grandes et petites.

Aus tous les livres en usage dans les Ecoles Chrétiennes, papier, plumes, encre, cire, oublies, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix. Z. CHAPELEAU. Montréal, 27 décembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

ATTENTION!

AVENDRE, NEUVAINES POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA TRINSAANCE

De Notre-Seigneur Jésus-Christ

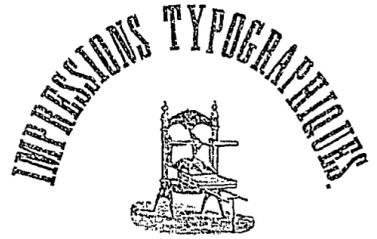
Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome. PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINE. Montréal, 2 novembre 1851.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Eglises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCUYER, Organiste. Montréal, 10 mai 1851.

AUX INSTITUTEURS.

On a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK TOWNSHIPS de SHERINGTON, d'un ou de deux INSTITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS, pour des ECOLES ÉLÉMENTAIRES. S'adresser au Missionnaire du lieu Montréal, 18 Juillet 1851.



ON imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères nets et dans le dernier goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS. S'adresser à L'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux. Montréal, le 25 février 1851.

HECTOR L. LANGEVIN.

AVOCAT. BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessous de l'établissement de la Minerre. Montréal, 8 novembre 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA VIE DU CANADA. (Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BOERRET, PRÉSIDENT; JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président. Directeurs: WILLIAM WORKMAN, ECR., WILLIAM LYMAN, ECR., G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorrel—R. Harrower, ECR. Melbourne—Thos. Tait, ECR. St. Andrews—Frank Fairbank, ECR. St. John's—Charles Pierce, ECR. Huntingdon—R. B. Sohier, ECR. Sherbrooke—Wm. Ritchie, ECR. Stanstead—F. Judd, ECR. Dunham—Wm. Baker, ECR. St. John's—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur s'individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de Demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15 to 65.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre une garantie d'assurance au Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20 to 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

COLLEGE JOLIETTE.

LETTRES de cet établissement, se divisent en cinq années, disposé ainsi qu'il suit: 1ère Année.—Éléments des deux langues; (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts, etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible, rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamaion, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . . £3 0 0 Piano. . . . £3 0 0

Musique { Les autres instruments £10 0 0 Dessin. . . . £0 5 0

Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6 L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNEUR, P're. Directeur. REV. A. THIBAUDIER, P're. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0;

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.

Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET Cie., Rue St. Vincent, No. 2. Montréal, le 9 juillet 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ECOLLES.

M. R. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR. Il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122. Montréal, 27 septembre 1850.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous. 1re insertion, . . . £0 2 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 7 Dix lignes et au-dessous. 1re insertion, . . . 0 3 6 Chaque insertion subséquente, . . . 0 1 1 Annonces de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, . . . 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, . . . 0 0 1 On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes qui doivent paraître longtemps.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire, Trois-Rivières, Val. Guillet, écr., N. P. Québec, . . . J. Gill, P're., V. St-E. Anne, . . . M. F. Pilote, P're. Direct. RIVIÈRE DU LOUP, M. L. Baribeau. St. ATHANASE, M. J. Ducier. Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, P're. Directeur-en-Chief (Evêché de Montréal.)

IMPRIMEUR JOSEPH RIVET Coin des rues Mignonne et St. Denis.